

Les répertoires de toponymes (appelés nomenclatures) parus jusqu'ici s'inspirent d'une conception différente et répondent à d'autres fins que l'index de la carte du monde au 1/2 500 000 que l'on prépare actuellement.

Pour ce qui est des noms géographiques, la carte internationale au 1/2 500 000 respecte pleinement leur forme officielle et reconnaît le droit de tout pays d'employer les noms officiels des détails géographiques situés à l'intérieur de ses frontières administratives. Pour les pays qui utilisent un alphabet non latin, on emploie la transposition officielle mise au point et appliquée par ces pays ou, à défaut, une forme reconnue à l'échelle internationale et considérée comme officielle. Seuls les noms des zones de haute mer sont donnés en langue russe translittérée en caractères latins, de même qu'en anglais.

Ainsi, l'index de la carte du monde au 1/2 500 000 peut rendre de grands services aux cartographes des différents pays en tant que répertoire synoptique des noms géographiques du monde entier.

Le Comité d'édition de la carte du monde au 1/2 500 000 a confié à la Tchécoslovaquie le soin d'établir l'index concernant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les cartes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande seront de nouvelles cartes établies à partir de feuilles, mises à jour, de la carte du monde au 1/2 500 000 et seront accompagnées d'une introduction et d'un index des noms géographiques donnés sous la forme qu'ils ont sur les cartes.

Il convient de rappeler ici quelques-unes des idées maîtresses qui président à l'élaboration de l'index des noms géographiques de la carte au 1/2 500 000.

Chaque nom géographique mentionné dans l'index, à l'exception des noms d'établissements, sera suivi de l'indication des caractéristiques géographiques de l'entité désignée, données en abréviations anglaises courantes. Les noms des pays seront donnés en anglais. Les noms figurant dans l'index seront énumérés dans l'ordre alphabétique latin, qu'ils soient simples ou composés. Les signes diacritiques ne seront employés que lorsqu'ils servent à distinguer entre eux des noms par ailleurs identiques comme Melnik et Mělnik.

Les noms géographiques pour lesquels il existe une variante de même que les noms donnés sous deux formes (les noms des mers et des reliefs sous-marins) seront indiqués dans l'index sous les deux formes, et accompagnés de renvois de l'une à l'autre.

A côté de chaque nom sera donné celui du pays où se trouve l'entité désignée, dont l'emplacement sur la carte sera indiqué. Les noms d'unités administratives présentés uniquement dans le cadre des divisions politiques et administratives seront désignés par rapport au centre administratif et marqués d'un astérisque.

Tout changement de nom qui se serait produit pendant l'élaboration des feuilles de la carte figurera dans l'index accompagné d'un renvoi au nom précédent.

L'index sera précédé d'une liste des abréviations des noms géographiques ainsi que de leurs formes complètes dans la langue correspondante.

La carte du monde au 1/2 500 000, son index et les ouvrages qui s'y rattachent représentent une contribution des pays socialistes à la normalisation des noms géographiques, dont l'objet est de permettre aux noms géographiques d'assumer leur fonction d'information tout en garantissant le respect de la souveraineté des pays même dans le domaine de la terminologie géographique.

NOMS DES DÉTAILS MARINS QUI S'ÉTENDENT AU-DELÀ D'UNE MÊME SOUVERAINETÉ*

Rapport présenté par la République fédérale d'Allemagne

Le Deutsche Hydrographische Institut de Hambourg a publié une deuxième édition de sa carte du monde, n° 2806, *Namen und nautische Grenzen der Ozeane und Meere* (Noms et limites des océans et des mers).

Les limites des zones maritimes ont été définies conformément à la *Special Publication No. 23* du Bureau hydrographique international (Monaco, 1953). Dans quelques cas, sur lesquels le Bureau ne s'est pas prononcé, les limites ont été définies à partir d'autres sources; dans le cas de la subdivision entre mer du Nord et mer

Baltique, la carte suit les instructions de l'Amirauté (*Oberkommando der Kriegsmarine*), ou dans le cas de la limite entre la Mer de Libye et la Mer du Levant, celles du *Geographie-Duden*, pour l'Europe (1966).

Quant aux noms des océans et des mers, la graphie se fonde sur les noms français et anglais. Les versions allemandes ont été examinées et approuvées par le *Ständige Ausschuss für geographische Namen* (StAGN).

La graphie des noms des côtes, des îles, des caps et des lieux s'appuie étroitement, elle aussi, sur les recommandations du *Ständige Ausschuss*.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.20.